

## NOUVELLE CONSTRUCTION OU AGRANDISSEMENT RÉSIDENCE UNIFAMILIALE

LE REQUÉRANT EST		
	<input type="checkbox"/> le propriétaire	<input type="checkbox"/> l'entrepreneur
	<input type="checkbox"/> autre	
<b>Nom</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Ville et code postal</b>		
<b>Téléphone</b>		
<b>Courriel</b>		
ENTREPRENEUR		
	<input type="checkbox"/> même que le requérant	
<b>Nom</b>		
<b>Adresse</b>		
<b>Ville et code postal</b>		
<b>Téléphone</b>		
<b>Courriel</b>		
ADRESSE DES TRAVAUX		
<b>Adresse</b> ou		
<b>Numéro de lot</b>		
NATURE DES TRAVAUX		
<b>Description</b>		
<b>Date de début</b>		
<b>Date de fin</b>		
<b>Estimation du coût</b>		
INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES		
	<b><u>Oui</u></b>	<b><u>Non</u></b>
Le terrain est-il situé sur un coin de rue?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des arbres seront-ils abattus pour le projet?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Y a-t-il aux limites du terrain :		
• Un cours d'eau?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Un fossé?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Une rivière?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Liste des documents à fournir au verso





## DOCUMENTS À FOURNIR EN DEUX EXEMPLAIRES (suite)

### ■ PLAN PROJET D'IMPLANTATION

Idéalement à partir d'une copie de votre plan de localisation ou d'un plan fait à l'échelle, ce plan doit illustrer la localisation et les dimensions au sol :

- du bâtiment;
- de l'allée de circulation menant à l'espace prévu pour le stationnement;
- de toute case de stationnement.

Lorsque le terrain est en bordure d'un cours d'eau, ce plan doit être préparé par un arpenteur-géomètre qui en plus devra indiquer l'emplacement du cours d'eau, de la rive, de la plaine inondable et de la zone d'embâcle.

### ■ PLAN DE CONSTRUCTION

POUR UNE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE ISOLÉE :

- Le plan d'aménagement intérieur doit indiquer chaque niveau de plancher, incluant le sous-sol. Il doit indiquer pour chacune des pièces leurs dimensions et l'usage prévu (salon, chambre à coucher, salle de bain, etc.).
- Le plan des élévations doit montrer la perspective extérieure du bâtiment une fois construit, et ce, pour chaque façade du bâtiment à partir du niveau du terrain jusqu'au sommet du toit. Le tout doit inclure les dimensions et hauteurs pertinentes.

POUR UNE CONSTRUCTION UNIFAMILIALE JUMELÉE OU EN RANGÉE :

- si le bâtiment à plus de 2 étage ou;
- si le bâtiment à plus d'un niveau de sous-sol ou;
- si le bâtiment à une superficie brute totale des planchers de plus de 300 m<sup>2</sup> (3 229 p<sup>2</sup>) (pour définir la superficie brute totale des planchers, il faut inclure l'ensemble des unités de logement attaché à votre entité).

**Les plans doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre des architectes du Québec tel que la loi l'oblige.** Ces plans doivent inclure l'étude du code fait par l'architecte.

### ■ PLAN DES FONDATIONS

Ce plan doit contenir les informations suivantes :

- l'épaisseur des murs de fondation;
- l'épaisseur et largeur de semelles;
- indiquer où il y aura de l'armature.

### ■ GESTION DE L'EAU DE SURFACE

- Non applicable à un terrain à l'extérieur du périmètre urbain.
- Non applicable à un terrain d'une superficie inférieure à 1 500 mètres carrés.

Le plan signé par un ingénieur, nous montrant l'aménagement ou le système qui sera utilisé pour permettre la rétention des eaux de pluie (Règlement 346, article 26).

### ■ PROCURATION

Une procuration du propriétaire confirmant son accord au projet ci-haut mentionné doit être remise lorsque le requérant n'est pas le propriétaire des lieux.